



CRISE SANITAIRE ...

L'arrivée de la COVID 19 a créé une situation inédite et dans ce contexte anxiogène, la **CFTC** a eu comme objectif premier de s'assurer de la sécurité et de la santé des salariés.

Aujourd'hui comme hier, nous continuons d'être attentifs et sommes force de propositions dans les dispositions que la Direction met en oeuvre dans le cadre de cette crise.

Le 15 novembre 2021 **l'activité avait repris à 100% sur site**, puis le 29 novembre pour faire suite aux dernières recommandations gouvernementales, celle-ci s'organisait de la façon suivante :

- **1 jour de TAD hebdomadaire** pour les salariés éligibles à l'accord du 22 janvier 2018,
- Et **1 jour de TAD exceptionnel** au titre de la crise sanitaire,
- soit **2 jours de TAD maximum par semaine**.

Puis, compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire, lors de la réunion du 1^{er} décembre 2021 avec les Organisations Syndicales Représentatives (OSR), **la Direction a retenu la proposition de la CFTC** et a fait de nouveau évoluer son organisation.

- Depuis le lundi 6 décembre 2021 et jusqu'au 31 janvier 2022, l'activité se fait **en rotation une semaine sur site (avec 1 jour de TAD hebdomadaire pour les salariés éligibles à l'accord), une semaine en TAD** (équipe A et B) ce qui rassure les salariés et permet d'éviter un trop grand nombre de contamination dans les bureaux.

Mais attention, si la situation venait encore à se dégrader, il faudra revenir à des mesures plus fortes sans passer par la case « **chômage partiel** » et :

- « **Plus que jamais** » privilégier le télétravail pour tous si cela s'avère nécessaire.

... PLAN DE DÉPARTS VOLONTAIRES

Attachée à la santé et à la préservation de l'emploi, la **CFTC** a toujours la volonté d'agir dans un esprit de solidarité, de partage et d'équité. A ce titre, elle réaffirme pleinement son engagement à porter les revendications de tous et c'est dans ce cadre qu'elle a activement négocié l'amélioration des mesures d'accompagnement du Plan de Départs Volontaires.

Elle a d'ailleurs été la seule signataire de cet accord **qui porte exclusivement sur l'accompagnement social du projet sans pour autant que cela n'entraîne pour la CFTC une quelconque approbation du contenu du projet de réorganisation** et qui aurait permis à tous les salariés, qu'ils restent ou qu'ils partent, de bénéficier de mesures complémentaires.

- ✓ Faute d'accord majoritaire, la Direction a décidé d'appliquer l'accord unilatéral qui ne donne aucune garantie pour tous les collaborateurs qui restent et qui limite les mesures pour ceux qui partent.
- ✓ C'est pourquoi, la **CFTC** a interpellé la Direction à maintes reprises en demandant l'application de l'ensemble des mesures de l'accord du 22 octobre 2021 et non celles de l'unilatéral sans finalement obtenir gain de cause ce qui aurait notamment permis dès aujourd'hui :
 - De faire bénéficier aux collaborateurs éligibles, de **2 jours de télétravail au lieu d'1 jour, actuellement** mais aussi de renégocier l'accord actuel au 1^{er} trimestre 2022 (Intégration de nouveaux métiers exclus jusque-là, les frais liés au TAD...).
- ✓ En revanche, les représentants **CFTC** resteront mobilisés et vigilants :
 - Sur la mise en place de la nouvelle organisation avec des effectifs réduits ou 100% impactés dans les services ;
 - Pour qu'un livre 2 bis soit présenté au plus vite après la date des mobilités externes si l'organisation cible n'est pas atteinte ;
 - Sur les réaffectations qui ne respecteraient pas le volontariat strict ;
 - Sur les charges de travail qui pourraient engendrer des Risques Psycho-Sociaux.

Entre les bons résultats de l'entreprise et après une année 2021 particulièrement difficile marquée par la crise sanitaire et le Plan de Départs Volontaires durant laquelle les salariés de l'UES SFR ont toujours répondu présent, ils ne doivent pas être les oubliés, c'est pourquoi le 23 novembre 2021 :

La **CFTC** a **REVENDIQUÉ** Une **PRIME DE POUVOIR D'ACHAT** pour **TOUS !!!**



VOS CONTACTS

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUAZA, Philippe BOURDELIN, Frédéric BOURDELLE, Stephan BUREAU, Thomas DEUDON, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Christophe GUERANGER, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Xavier LUX, Abdel M'HARI, Jocelyne MULLER, Tienda NACER, Cécilia PEREIRA, Cécile POIRIER, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE.

Retrouvez toutes nos communications sur notre site internet <https://www.cftcsfr.fr/> rubrique nos publications, dans l'intranet <http://collab/sites/os/CFTC/default.aspx>.